

*Les invalides*

Il a subventionné ces dernières années un certain nombre d'activités qui visent à améliorer ces services. Je dois consulter mes notes pour avoir les dates exactes. Dès 1976, le ministère a commandé des recherches qui ont été effectuées entre 1976 et 1978 par l'Université Saint-Paul, à Ottawa, et qui visaient à déterminer les besoins fondamentaux des invalides et des handicapés dans les télécommunications. Après l'étude réalisée à Saint-Paul, une autre a été commandée à l'Université Queen's, en 1979, pour qu'elle établisse les besoins en télécommunications des malentendants. Pas plus tard que cette année, le ministère a publié une étude réalisée par M<sup>me</sup> Elaine Pressman de l'Université d'Ottawa et l'hôpital pour enfants de l'est de l'Ontario sur les besoins en communication et télécommunications des personnes qui ont des difficultés d'élocution. Le ministère, de plus, a récemment octroyé un contrat à l'Université Memorial de Terre-Neuve pour qu'elle étudie les besoins en télécommunications des personnes qui souffrent de paralysie cérébrale. J'énumère ces recherches qui ont été effectuées par le passé par le ministère afin de faire ressortir le fait que le ministère n'est pas resté passif et indifférent à ce besoin pressant.

L'une des difficultés que me pose la motion, c'est qu'elle ne reconnaît pas que le ministre et le ministère des Communications ont en fait pris des mesures positives pour essayer d'atténuer le problème.

Je pourrais citer en exemple certaines initiatives du ministère des Communications et du ministre visant à améliorer l'accessibilité des services de télécommunication aux handicapés. Je peux en parler en connaissance de cause, car j'ai participé à la première réunion. Une des recommandations du rapport intitulé «Obstacles» portait sur l'établissement d'une commission spéciale chargée de conseiller le ministre des Communications au nom des handicapés, non seulement des sourds, mais de tous les handicapés, afin que le ministère soit en mesure de leur fournir de meilleurs services.

La première réunion de cette commission consultative que le ministre a établie a eu lieu en juin dernier. J'ai participé à cette réunion à laquelle assistaient non seulement des représentants des sourds, mais aussi d'autres handicapés physiques. Je veux également signaler que cette commission consultative collabore actuellement avec le ministère des Communications pour stimuler son action donner des conseils sur la façon dont le ministère pourrait apporter d'autres améliorations afin de venir en aide aux handicapés de toutes sortes et de leur faciliter l'accès aux services de télécommunication.

Il ne s'agit pas simplement de s'occuper des sourds, je le répète, le ministère a étudié l'ensemble de la question. Nous savons tous le vif intérêt manifesté pour rendre la télévision accessible aux sourds. Résultat: l'organisation chargée du sous-titrage codé a été établie et poursuit maintenant son travail. De nombreux services de radiodiffusion au Canada utilisent les sous-titres codés à l'intention des sourds. Tout comme le ministre des Communications et ses collègues, j'espère certes que ce service sera étendu davantage. Le réseau anglais de la télévision d'État, le réseau CBC, n'est pas le seul à avoir pris cette

initiative et il convient de féliciter aussi le réseau CTV, la Global Telecommunications of Ontario, et quelques autres diffuseurs privés d'avoir au moins jeté les bases nécessaires à des progrès ultérieurs.

• (1700)

De nombreux projets destinés à venir en aide aux malentendants et aux autres handicapés sont en cours de préparation. L'année 1983 a été déclarée Année mondiale des communications; au cours de cette même année aussi, monsieur le Président, nous favorisons les échanges technologiques avec les pays moins favorisés sur ce plan. En matière de communications, c'est là une initiative dont nous avons lieu d'être fiers, car le secteur canadien des communications est assurément en tête de file dans ce domaine. En fait, avant la fin de l'année, seront organisées quelques conférences internationales importantes, auxquelles le ministère des Communications sera appelé à jouer un rôle prépondérant dans la mise au point de nouveaux dispositifs et prothèses destinés à venir en aide aux malentendants non seulement du Canada, mais aussi du monde entier.

Certes, je le répète, il est tout à l'honneur du député de Beaches d'avoir présenté la motion n° 91; néanmoins, notre collègue a négligé de tenir compte d'une bonne part des travaux, de la recherche et des progrès accomplis dans ce secteur fort important. Voilà pourquoi, monsieur le Président, j'estime que nous ne pouvons pas...

[Français]

**Le président suppléant (M. Corbin):** A l'ordre! En conformité de l'article 24(2) du Règlement, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations.

Tous les ordres qui précèdent le n° 33 sous la rubrique Projets de loi publics émanant des députés sont-ils réservés du consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES— PROJETS DE LOI PUBLICS

[Traduction]

### LA LOI SUR L'AIDE AUX ORGANISMES DE CHARITÉ

#### MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 5 juin 1981, de la motion de M. McLean: Que le projet de loi C-233, tendant à encourager la participation des bénévoles dans la société canadienne, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

**L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur le Président, le 1<sup>er</sup> octobre, l'Organisation nationale de lutte contre la pauvreté a publié des chiffres calculés en fonction de critères acceptables et selon lesquels quatre millions de personnes au Canada ont un revenu inférieur au seuil de la pauvreté, autrement dit un sur six des habitants de ce pays de cocagne.